



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1617

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros à l'association
Grand ensemble, atelier de cinéma populaire, domiciliée 39 rue Georges Courteline à
Villeurbanne

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme DELAUNAY Florence

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1617 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 5 000 EUROS A L'ASSOCIATION GRAND ENSEMBLE, ATELIER DE CINEMA POPULAIRE, DOMICILIEE 39 RUE GEORGES COURTELINE A VILLEURBANNE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Grand ensemble, atelier de cinéma populaire a pour objet la production et la distribution de films, l'encadrement d'ateliers d'éducation à l'image et aux pratiques artistiques ainsi que la recherche et la formation sur la question de la représentation par l'image.

Lieu de création multimédia, l'association « Grand ensemble » est ancrée dans une démarche d'éducation populaire. Elle accompagne ses productions par des rencontres, des ateliers, des actions de médiation et dispose d'un important fonds d'archives, notamment sonores ainsi qu'une plate-forme internet depuis 2016.

Pendant l'année 2021, Grand ensemble a été régulièrement sollicité comme lieu ressource pour la préparation des mémoires de la guerre d'Algérie. La Ville de Lyon, en particulier, souhaite à cette occasion engager une démarche de connaissance historique et de mise en lumière des mémoires liées à ce conflit. Deux conférences, organisées à l'Hôtel de Ville à l'automne, ont confirmé l'attente des lyonnais.es sur cette question.

Grand ensemble a par ailleurs mené un travail de terrain et de création sur les différents héritages mémoriels et propose d'aménager des temps de visibilité qui vont ponctuer l'année 2022. Ces temps permettront d'ouvrir des espaces de compréhension et de dialogue, de sensibiliser un large public à la complexité de cette histoire, d'échanger et de partager sur les mémoires de la guerre d'indépendance algérienne.

Par conséquent, je vous propose que la Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement l'association « Grand ensemble, atelier de cinéma populaire » par une subvention de fonctionnement général pour la poursuite de ses activités de collecte de témoignages, de valorisation des mémoires et de restitution au public.

Oui l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros est allouée à l'association Grand ensemble, atelier de cinéma populaire domiciliée 39, rue Georges Courteline – 69100 Villeurbanne.
- 2- La dépense en résultant, soit 5 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022 sur la ligne de crédit 41770, nature 65748, fonction 311.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET